

Plan d'actions régionales 2020

L'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (Anfh) a fait évoluer son organisation en 2019 afin d'en renforcer la cohérence avec le découpage administratif des nouvelles régions tout en conservant le principe de proximité qui fonde son action depuis de nombreuses années.

Les instances paritaires régionales sont désormais organisées en un Conseil Régional Stratégique et de Gestion (CRSG) et un Bureau Régional qui en émane. Le CRSG a pour mission de déterminer la politique et l'offre de formation de l'Anfh dans la région, ainsi que les dispositifs d'accompagnement des établissements, et de la décliner sur l'ensemble des territoires en cohérence avec le projet stratégique national de l'Anfh. Chaque territoire (Aquitaine, Limousin et Poitou Charentes) dispose d'une instance paritaire territoriale afin d'identifier les besoins et prendre les arbitrages en proximité.

Le Plan d'actions Régionales 2020 est le fruit des premières décisions du CRSG à l'échelle Nouvelle Aquitaine :

- une nouvelle offre de financement, simplifiée et collant au plus près des priorités du compte personnel de formation
- des modalités harmonisées de financement des actions de formation proposées par l'Anfh

➤ la poursuite du dispositif construire et réussir son évolution professionnelle qui vise à sécuriser les parcours des agents en transition professionnelle
Ce plan d'actions régionales 2020 poursuit les actions déjà engagées au sein des territoires :

- une offre de formations nationales et régionales « clés en mains » ;
- des journées territoriales d'information et d'échanges ;
- les dispositifs de la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- des réseaux de professionnels ;
- des outils de communication ;

Évolutive et adaptable, cette offre s'enrichira encore d'actions complémentaires. Les équipes des trois délégations Aquitaine, Limousin et Poitou Charentes restent à votre disposition pour vous accompagner au quotidien.

Présidente Régionale,
Delphine GOUPY

D'un coup d'œil

Sommaire

Éditorial	p. 03
Présentation générale de l'Anfh	p. 05
Les services destinés aux établissements adhérents	p. 06
Une équipe à votre service	p. 08
Chiffres-clés	p. 09
291 établissements confient la gestion de leurs fonds de formation à l'Anfh	p. 10
Dispositif « Construire et réussir son évolution professionnelle »	p. 12
Offre de formation 2020	p. 16
Dispositifs institutionnels et individuels	p. 22
Financements Anfh	p. 24
Offre de financements sur fonds mutualisés régionaux	p. 26

D'un coup d'œil

Présentation générale de l'Anfh

L'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (Anfh) est une association loi 1901 agréée par le ministère de la Santé depuis 2007. Elle est aujourd'hui le seul OPCA du secteur public.

Sa raison d'être

Collecter, gérer, mutualiser et optimiser les fonds qui lui sont confiés au titre de la formation professionnelle des agents de la FPH pour l'ensemble des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux publics adhérents, mais aussi proposer aux établissements et aux agents les services permettant le déploiement d'une formation continue de qualité.

Depuis sa création en 1974, l'association a acquis une expérience et un savoir-faire reconnus qui en font aujourd'hui une référence en matière de formation professionnelle du secteur sanitaire et social.

La structure repose sur 3 valeurs fondatrices : PARITARISME

Les instances de décision sont composées conjointement de la Fédération hospitalière de France (FHF), représentant les établissements employeurs de la Fonction publique hospitalière, et des organisations syndicales (CFDT, CGT, FO, UNSA, SUD, CFTC, CFE-CGC). L'alternance aux postes de président et vice-président se pratique tous les ans entre les représentants des employeurs et les organisations syndicales aux niveaux national, territorial et régional.

PROXIMITÉ

Avec 16 délégations régionales regroupant 26 délégations territoriales, l'Anfh met au service de la FPH des professionnels de la formation spécialisés dans les domaines sanitaire, médico-social et social.

SOLIDARITÉ

Elle s'exerce par la mutualisation des moyens financiers, mais aussi par le partage d'expériences et la mise en commun des connaissances.

Zoom sur le projet stratégique 2020-2023

Poursuivre, intensifier ou ajuster les nombreux dispositifs, politiques et actions mises en place en faveur des agents, des établissements et de la qualité de prise en charge des patients. C'est la finalité du nouveau projet stratégique de l'Anfh. Fruit de nombreuses discussions, cette feuille de route redéfinie tous les 4 ans structure l'action de l'Association et précise ses ambitions et priorités.

Articulé autour de quatre ambitions, le nouveau projet stratégique entend inscrire l'action de l'Association en forte cohérence avec un environnement institutionnel en évolution, à la fois dans le champ de la formation professionnelle et dans les secteurs de la santé, du médico-social et du social. La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel ou le projet de loi de transformation de notre système de santé induisent en effet de profonds changements qui impactent l'action de l'Anfh, tant au niveau de son positionnement qu'au niveau des attentes de ses établissements adhérents.

Ambition 1

► Sécuriser collectivement et accompagner individuellement les parcours des agents

Ambition 2

► Soutenir les politiques RH des établissements

Ambition 3

► Accompagner la dynamique territoriale des établissements et des équipes

Ambition 4

► Anticiper les transformations sociétales, scientifiques, techniques, numériques et organisationnelles du secteur

Les services destinés aux établissements

L'Anfh offre aux responsables de formation et aux directeurs des ressources humaines des établissements adhérents un ensemble d'outils et de services visant à les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers.

Un accompagnement spécifique sur la gestion de la formation et des parcours professionnels

Pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre des politiques RH-formation, l'Anfh accompagne les établissements hospitaliers dans leurs démarches en mettant à leur disposition de nombreux outils méthodologiques et informatiques.

Plateforme en ligne pour l'achat de formation et centrale d'achat

La plateforme d'achat en ligne de l'Anfh est conçue pour sécuriser et simplifier les achats de formation des adhérents de l'Anfh. Disponible sur le site Anfh.fr, cette solution informatique est exclusivement dédiée à l'achat de formation. La plateforme de l'Anfh offre la possibilité de gérer l'ensemble de la procédure d'achat : publication des appels d'offres ou consultation en direct d'un ou plusieurs organisme(s) de formation, échanges avec les organismes candidats, modification de cahiers des charges, réception et ouverture des plis, attribution du marché, archivage...
Avantage supplémentaire, elle dispose de fonctionnalités de partage de documents (cahiers des charges, conventions, etc.), favorisant ainsi la mutualisation des expériences et bonnes pratiques avec d'autres établissements.

—
[Plateforme achat de l'Anfh
plateforme-achats.anfh.fr](http://plateforme-achats.anfh.fr)

Outil de commande en ligne de formations Anfh « La ForMuLE »

L'Anfh étant une centrale d'achat de prestations de formation, elle passe et contractualise des marchés de formation pour le compte des établissements adhérents. Aucune mise en concurrence n'est à réaliser par ces derniers lorsque l'achat a été réalisé par l'Anfh. Dans le cadre de cette démarche d'accompagnement, l'Anfh a construit un outil de commande en ligne, permettant aux adhérents de consulter l'offre de formations achetées par l'Anfh et commander des sessions dans le cadre des marchés publics attribués par l'Association.

Les principales fonctionnalités de l'outil seront les suivantes :

- visualiser l'ensemble des marchés de formation contractualisés par l'Anfh ;
- rechercher des formations et les enregistrer en favoris ;
- passer, modifier et annuler des commandes dans le cadre de ces marchés ;
- consulter les données statistiques relatives à ses commandes.

Un seul outil pour gérer les processus de formation

Une solution centralisée, où les applications et les données sont hébergées par l'Anfh. L'ergonomie générale de Gesform Evolution est intuitive, claire et favorise une prise en main rapide. Les équipes des systèmes d'information des établissements ne sont plus sollicitées pour les mises à jour de version. Un outil partagé avec la délégation régionale : les conseillers de l'Anfh utilisent le même outil pour traiter les demandes de financement de formation. Un outil unique permettant de dématérialiser l'entretien auprès des cadres,



de recueillir les besoins de formation, de saisir les demandes de formation et de générer automatiquement les dossiers acceptés par les commissions de formation, pour constituer un préplan à présenter en Comité Technique d'Établissement (CTE). Possibilité de gérer des plans de formation communs à plusieurs établissements (GHT, directions communes...).

Les cartographies des métiers

À l'heure où le paysage sanitaire, social et médico-social se transforme, la gestion des métiers est importante. Dans ce contexte, l'Anfh développe un dispositif de cartographie des métiers permettant d'éclairer les réflexions stratégiques des établissements, des instances et de leurs partenaires sur les perspectives métiers, les besoins de formation et d'études promotionnelles.

Datadock

Les instances de l'Anfh ont fait le choix de contribuer au mouvement général visant à favoriser l'amélioration de la qualité des organismes de formation. Datadock contribue à garantir la qualité des organismes de formation auxquels les établissements de l'Anfh font appel.

L'animation des réseaux professionnels

L'Anfh assure des missions de conseil en développant des services personnalisés comme le soutien dans l'élaboration de plans de formation, la mise à disposition de ressources techniques ou encore l'animation de réseaux professionnels. Cette animation se concrétise par l'organisation de journées thématiques, la proposition d'Actions de formation nationales et régionales « clés en main » pour enrichir les plans de formation des établissements ou encore,

par exemple, par l'animation de réseaux de responsables formation. Cette animation de réseaux permet l'échange de pratiques entre pairs, l'utilisation de données nationales, ainsi que la mise à disposition de repères sur l'évolution des métiers.

Information des adhérents *La Lettre de l'Anfh*

L'Anfh diffuse à l'ensemble de ses adhérents un magazine trimestriel, *La Lettre de l'Anfh*, qui aborde, sur seize pages, l'actualité de la formation des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux publics.

— [Les numéros de La Lettre de l'Anfh sont disponibles sur Anfh.fr.](#)

Informers les agents et les établissements

Dépliants, guides, affiches... l'Anfh édite de nombreux documents d'information qui permettent de mieux comprendre les opportunités de la formation professionnelle tout au long de la vie. Ils sont disponibles pour les établissements adhérents sur simple demande auprès de la délégation régionale Anfh ou à partir d'Anfh.fr.

Des guides pour les acteurs de la formation

► Coordination de la formation dans les GHT

Dans le cadre de la mise en place des Groupements hospitaliers de territoire (GHT), l'Anfh propose un guide, constitué de 14 fiches thématiques, qui a pour ambition d'aider les établissements membres de GHT à décrypter ce nouveau dispositif, de les éclairer sur les choix à effectuer et de leur fournir des pistes opérationnelles de coordination de la formation.

► Des fiches pratiques sur les droits et les modalités d'utilisation du CPF

Ces fiches pratiques ont pour objectif de faciliter la mise en œuvre du CPF au sein des établissements. Elles en rappellent les principaux enjeux et précisent ses modalités d'application pour les établissements.

► Un guide sur l'éligibilité

Ce guide s'attache à définir les éléments d'analyse qui permettront d'apprécier le caractère éligible d'une action de formation.

► Un guide des métiers

Guide de référence sur les métiers de la Fonction publique hospitalière, il propose aux professionnels du secteur et à un large public de s'informer sur les conditions d'accès aux métiers (recrutement, diplômes...), d'identifier les possibilités de mobilité dans une logique de parcours professionnel et d'accompagner les pratiques professionnelles (GPMC, FPTLV, CPF).

► Un guide technique du DPC

Outil pour faciliter la mise en œuvre du DPC dans les établissements publics de santé, il complète et renforce le dispositif d'accompagnement proposé aux établissements adhérents.

L'ensemble des guides méthodologiques et publications de l'Anfh et de ses délégations sont accessibles à partir d'Anfh.fr, rubriques « Kiosque » et « Sur le web ».

Dispositif spécifique Multi +

Le dispositif Multi + permet aux agents de mieux appréhender leur environnement professionnel, de repérer les étapes-clés d'une carrière au sein de la Fonction publique hospitalière et de développer une culture commune. Il a été enrichi d'une plateforme de formation en ligne pour améliorer l'interactivité avec le groupe et la mise à jour des contenus.

— [Plus d'infos](#)
► www.anfh.fr

Présentation

Une équipe à votre service

Délégation Aquitaine

Déléguée territoriale et régionale

Sylvie Tekpo

> 05 57 35 01 79
> s.tekpo@anfh.fr

Conseillères en gestion de fonds

Laurent Azzopardi

> 05 57 35 01 73
> l.azzopardi@anfh.fr

Patricia De Bortoli

> 05 57 35 01 77
> p.debortoli@anfh.fr

Caroline Gabetty

> 05 57 35 15 45
> c.gabetty@anfh.fr

Brigitte Herblot

> 05 57 35 15 42
> b.herblot@anfh.fr

Pantxika Hirigoyen

> 05 57 35 01 71
> p.hirigoyen@anfh.fr

Corinne Lagrange

> 05 57 35 01 76
> c.lagrange@anfh.fr

Isabelle Lemaire

> 05 57 35 01 76
> i.lemaire@anfh.fr

Philippe Maury

> 05 57 35 15 41
> p.maury@anfh.fr

Malika Ould-you

> 05 57 35 01 78
> m.ould-yaou@anfh.fr

Conseillère en dispositifs individuels

Pascale Frezet

> 05 57 35 01 75
> p.frezet@anfh.fr

Conseillères formation

Sylvie Gracia

> 05 57 35 01 74
> s.gracia@anfh.fr

Nelly Grillon

> 05 57 35 15 43
> n.grillon@anfh.fr

Assistantes

Cinthia Milne

> 05 57 35 15 44
> c.milne@anfh.fr

Véronique Nadau

> 05 57 35 15 46
> v.nadau@anfh.fr

Délégation Limousin

Déléguée territoriale

Isabelle Descamps

> 05 55 31 12 09
i.descamps@anfh.fr

Conseillère en dispositifs individuels

Michelle Brun

> 05 55 31 79 11
> m.brun@anfh.fr

Conseillère formation

> limousin.formatio@anfh.fr

Conseillères en gestion de fonds

Annie Derrien

> 05 55 31 79 13
> a.derrien@anfh.fr

Angéline Dubois

> 05 55 31 79 15
> a.dubois@anfh.fr

Geneviève Gardelle

> 05 55 31 79 17
> g.gardelle@anfh.fr

Emmanuelle Letouzé

> 05 55 31 79 10
> e.letouze@anfh.fr

Délégation Poitou-Charentes

Délégué territorial

Anthony Brottier

> 05 49 61 44 46
> a.brottier@anfh.fr

Assistante/standard

Christine Jorandon

> 05 49 61 44 46
> c.jorandon@anfh.fr

Conseillère dispositifs individuels

Sabrina Achard

> 05 49 61 60 16
> s.achard@anfh.fr

Conseillère en formation

Catherine Ruiz

> 05 49 61 60 15
> c.ruiz@anfh.fr

Conseillères en gestion de fonds

Françoise Blanchon

> 05 49 61 60 11
> f.blanchon@anfh.fr

Marie Doreau

> 05 49 61 60 10
> m.doreau@anfh.fr

Claudine Duverger

> 05 49 61 60 13
> c.duverger@anfh.fr

Catherine Pereira

> 05 49 61 60 14
> c.pereira@anfh.fr

Delphine Bayle

> 05 49 61 60 17
> d.bayle@anfh.fr

Les chiffres-clés



291

Établissements adhérents
À l'Anfh Nouvelle Aquitaine

Adhérents

100%

D'établissements adhérents
au 2,1% – plan de formation

Soit 100% des agents de la FPH de la région



54,6%

Taux d'accès
à la formation

Données financières

87199 K€

Collectés en 2018

Répartition :

99276 Départs en formation
(au titre du plan de formation)

262 Dossiers CFP en cours de financement
(dossiers classiques)*

105 Dossiers VAE en cours de financement*

623 Bilans de compétences financés*

784 Études promotionnelles financées**

61021 K€ 2,1% plan de formation

17428 K€ 0,6% fonds de mutualisation pour
les études promotionnelles

5809 K€ 0,2% CFP/BC/VAE

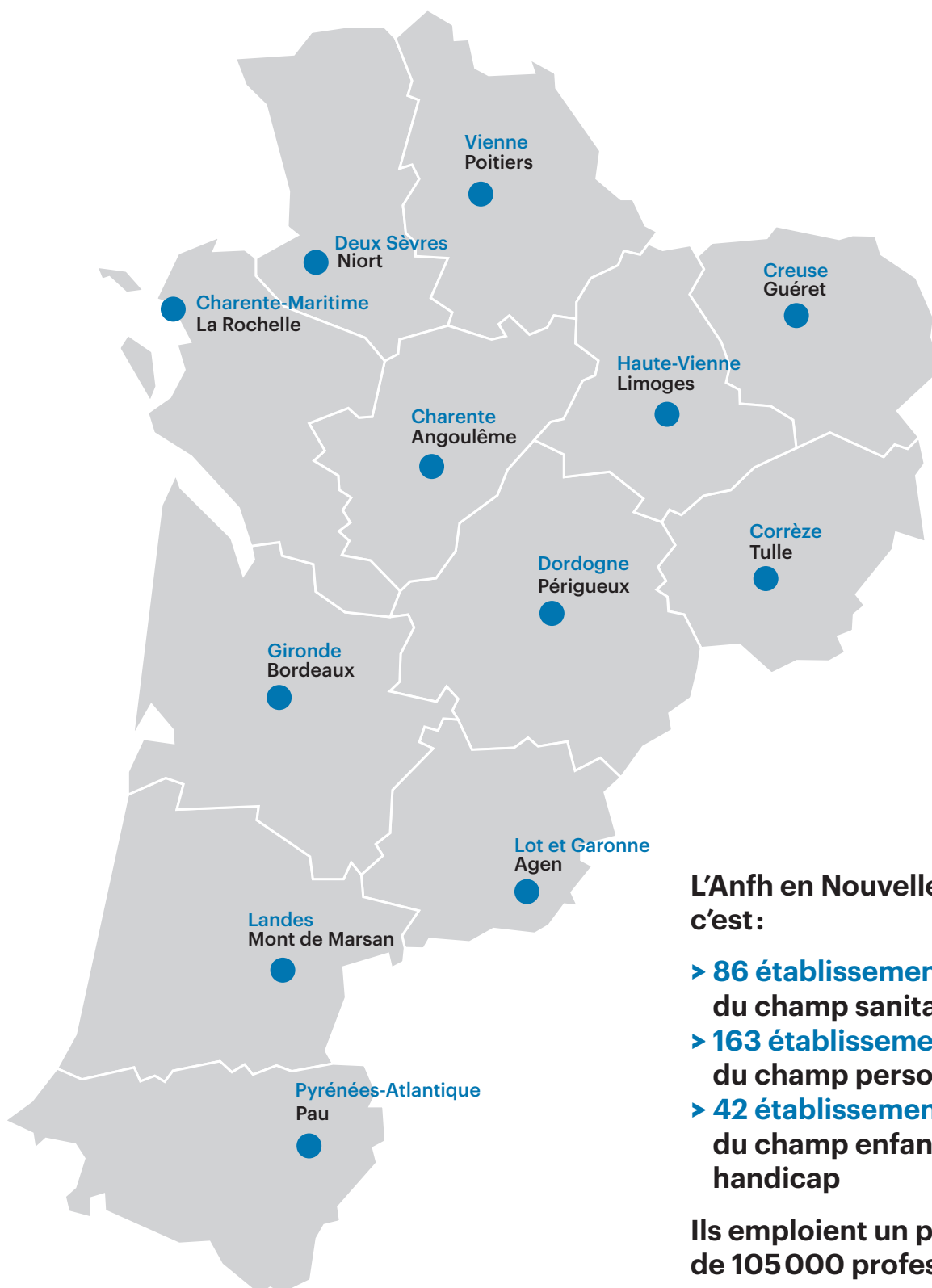
83 K€ 4,8% ESAT

2858 K€ 0,5% ou 0,75% DPC médical

* Dans le cadre du 0,2% – cfp/bc/vae

** tous fonds confondus

291 établissements confient la gestion de leurs fonds de formation à l'Anfh



L'Anfh en Nouvelle Aquitaine, c'est :

- > 86 établissements du champ sanitaire
- > 163 établissements du champ personnes âgées
- > 42 établissements du champ enfance/famille/handicap

Ils emploient un peu plus de 105 000 professionnels.

956 000 agents formés dans toute la France.



Anfh Association nationale
pour la formation permanente
du personnel hospitalier

Les délégations Anfh accompagnent les établissements dans la gestion de leurs plans de formation : animation de réseaux professionnels, soutien de la professionnalisation des chargés de formation, actions de formation prêtes à l'emploi et gestion financières des fonds. Pour plus d'informations, contactez votre délégation régionale.

WWW.ANFH.FR

Dispositifs régionaux spécifiques

Construire et réussir son évolution professionnelle

La Fonction publique hospitalière consacre une part importante des fonds de la formation dans l'accompagnement des parcours professionnels des agents (bilans de compétences, congé de formation professionnelle, formations qualifiantes...).

Les situations des agents et la maturité de leur projet peuvent être extrêmement variées : projet bien enclenché mais fragilité identifiée sur la reprise des études ? Projet totalement à définir ? Difficulté à accepter le changement rendu incontournable du fait d'une inaptitude physique ? Il y a autant de situations que d'agents. De leur côté, les établissements indiquent qu'ils manquent parfois d'outils pour accompagner au mieux et sécuriser les projets d'évolution professionnelle des agents.

Issu d'un travail collaboratif entre les délégations Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, le dispositif proposé est modulaire et à la carte. Il permet une construction individualisée, progressive et sécurisée du parcours d'évolution professionnelle, toujours en lien avec l'établissement employeur.

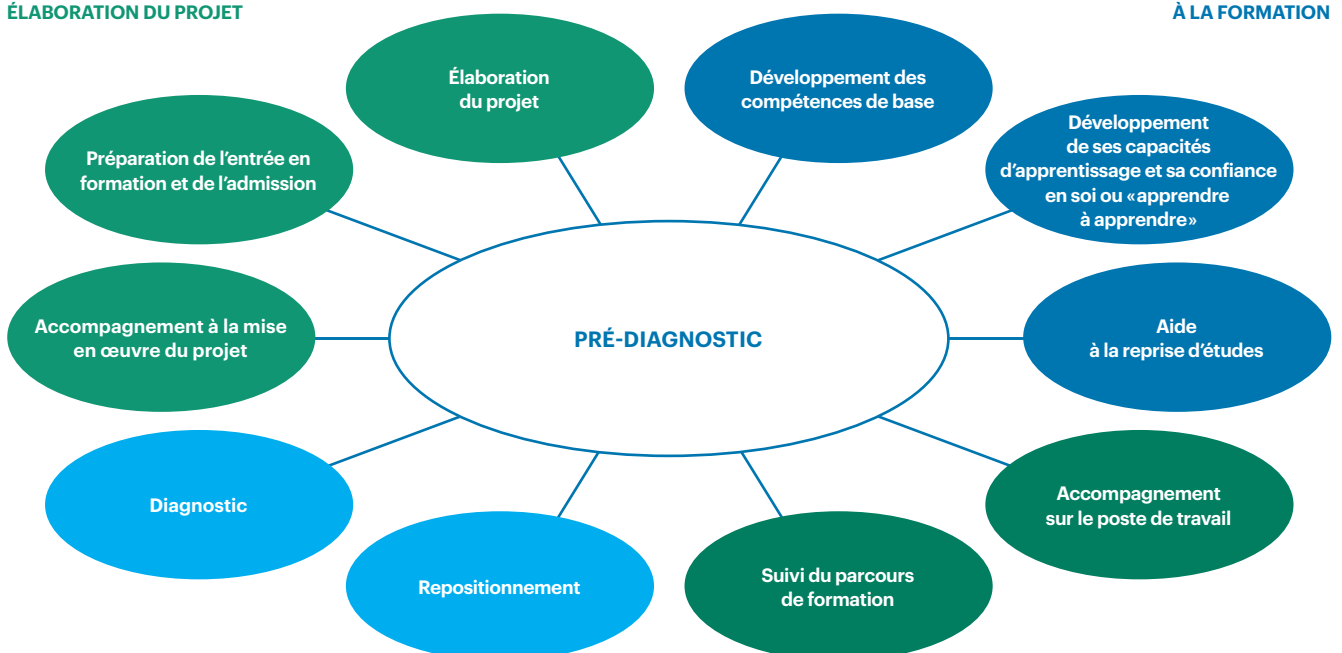
Partant d'un pré-diagnostic d'une demi-journée, l'agent et l'établissement employeur identifieront les fragilités du parcours et solliciteront le ou les modules nécessaires à la sécurisation du parcours.

Les agents potentiellement concernés sont ceux souhaitant s'engager dans une démarche d'évolution professionnelle et/ou en questionnement sur leur parcours.

Au-delà de ce dispositif, les trois délégations vous proposent une offre de formation commune pouvant, dans la continuité du dispositif exposé ci-après, contribuer aux objectifs d'un projet d'évolution professionnelle.

PRÉPARATION ET ÉLABORATION DU PROJET

FONDAMENTAUX POUR SE PRÉPARER À LA FORMATION



PHASE EXPLORATOIRE

ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI

Contacts

Pour tout renseignement complémentaire, notamment sur la disponibilité de ces

formations sur votre territoire, nous vous invitons à contacter vos conseillères Anfh aux coordonnées ci-contre.

Aquitaine

Sylvie Gracia

> s.gracia@anhf.fr

Nelly Grillon

> n.grillon@anhf.fr

Limousin

Michelle Brun

> m.brun@anhf.fr

> limousin.formation@anhf.fr

Poitou-Charentes

Sabrina Achard

> s.achard@anhf.fr

Catherine Ruiz

> c.ruiz@anhf.fr

1. Pré-diagnostic

Accompagnement

Durée: 1 demi-journée

En lien avec l'agent, l'établissement employeur et l'Anfh, identifier les orientations possibles de parcours dans le dispositif proposé aux agents au regard de leurs aptitudes, appétences, compétences, motivations mais également de leur santé physique et psychologique.



Phase exploratoire

2. Diagnostic

Accompagnement

En lien avec l'agent, l'établissement employeur et l'Anfh, identifier les aptitudes, compétences et motivations de l'agent, sans oublier les aptitudes liées à son état de santé physique et psychologique le cas échéant; retrouver le sens et la cohérence de ses choix dans son parcours scolaire et professionnel; définir un plan d'actions pour préparer l'avenir.

Durée: 10 h

3. Repositionnement professionnel: accepter le changement

Formation

Permettre aux stagiaires d'exprimer les éléments de situation qui sont difficiles à vivre, notamment leur ressenti par rapport à leur situation professionnelle actuelle; identifier ses propres potentiels d'adaptation et ses ressources pour dépasser les blocages; entamer des réflexions sur des nouvelles perspectives possibles, notamment en termes de reconversion.

Durée: 2 j



Phase préparatoire

4. Élaboration du projet

Accompagnement

Permettre à l'agent d'acquérir les outils et méthodes nécessaires à la construction d'un projet viable.

Durée: 3 à 4 demi-journées

5. Accompagnement à la mise en œuvre du projet

Accompagnement

Permettre à l'agent de s'inscrire de façon optimale dans un parcours d'évolution professionnelle.

Durée: 2 demi-journées

6. Préparation de l'entrée en formation et de l'admission

Accompagnement

En cas de parcours de formation, bénéficier d'un diagnostic préalable à l'entrée en formation au regard du niveau et des aptitudes attendus.

Durée: 7 h



Fondamentaux pour se préparer à la formation

7. Développement des compétences de base

Formation

Réactiver ou consolider ses connaissances en savoirs de base (lire, écrire, comprendre, s'exprimer, calculer); savoir utiliser les fonctions d'un ordinateur et connaître l'environnement numérique.

Durée: 11 jours maximum

8. Développement de ses capacités d'apprentissage et sa confiance en soi, ou « apprendre à apprendre »

Formation

Apprendre à développer les performances de sa mémoire et de ses ressources mentales, sa capacité à se concentrer dans son travail, sa capacité à gérer des situations stressantes.

Durée: 3 j

9. Aide à la reprise des études

Formation

Savoir s'organiser et planifier son travail; savoir prendre des notes et rédiger des écrits; savoir faire des recherches; apprendre l'autonomie.

Durée: 3 j



Accompagnement et suivi

10. Suivi du parcours de formation

Accompagnement

En cas de parcours de formation et en lien avec l'école, bénéficier d'un suivi permettant de vérifier, à plusieurs étapes du parcours, que tous les indicateurs de réussite sont réunis.

Durée: jusqu'à 4 heures d'accompagnement par année scolaire

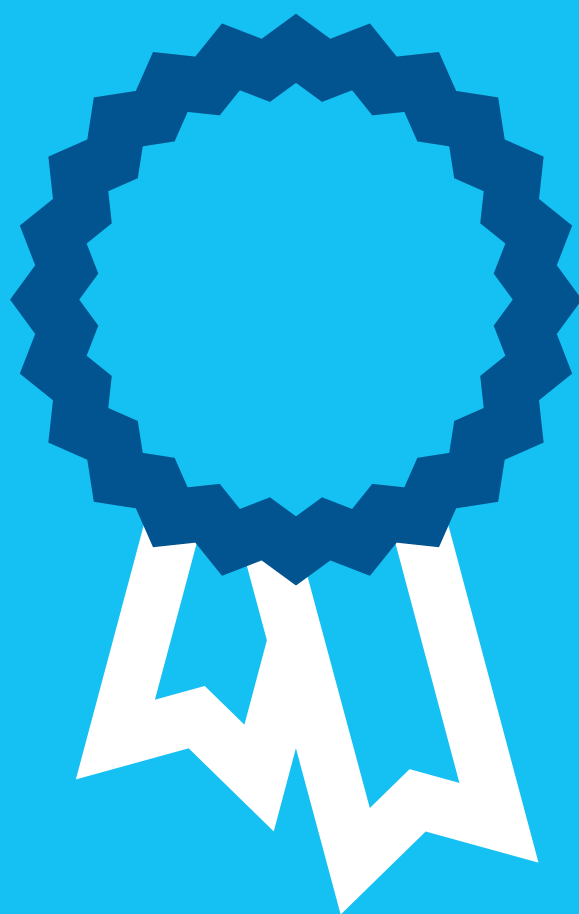
11. Accompagnement sur le poste de travail

Accompagnement

Permettre aux agents en situation de maintien dans l'emploi et/ou de reprise d'activité d'être acteurs de l'aménagement de leur poste de travail.

Durée adaptée en fonction de l'agent: de 2 à 10 demi-journées

**Retrouvez
toutes les formations
sur le site
www.anfh.fr**



Anfh —
— Association nationale
pour la formation permanente
du personnel hospitalier

WWW.ANFH.FR

Offre de formation

Plan régional Nouvelle Aquitaine 2020



Nouvelle Aquitaine

Actions de formation régionales

01

Actions du dispositif Construire et réussir son évolution professionnelle ou associés

- > **Se préparer à la reprise d'études | 3 j**
Public: tout personnel souhaitant s'engager dans une démarche d'évolution professionnelle.
- > **Développement des compétences de base | jusqu'à 10 j**
Public: toute personne ayant besoin de développer ses compétences de base (français, calcul, bureautique).
- > **Projet Voltaire: formation e-learning en orthographe et grammaire | à distance**
Public: tout personnel, différents niveaux de perfectionnement.
- > **Réactiver ses capacités d'apprentissage: apprendre à apprendre | 3 j**
Public: tout personnel souhaitant s'engager dans une démarche d'évolution professionnelle.
- > **Réussir son entrée en formation | 1 j**
Public: tout personnel souhaitant s'engager dans une démarche d'évolution professionnelle.
- > **Préparation concours d'assistante médico-administrative | 8 j**
Public: agents ou contractuels de la Fonction publique hospitalière le plus souvent en exercice sur des fonctions administratives.

- > **Préparation concours d'entrée à l'institut de formation aides-soignants | 21 J**
Public: agents ou contractuels de la Fonction publique hospitalière en exercice sur des fonctions d'agent des services hospitaliers.
- > **Préparation concours et examen professionnel d'entrée à l'institut de formation en soins infirmiers | 12 j**
Public: toute personne réunissant les conditions réglementaires pour passer l'examen IDE voie réservée.
- > **Accompagnement collectif à la VAE Infirmier de bloc opératoire | 21 h**
Public: infirmiers ayant une expérience de bloc opératoire.
- > **Accompagnement individuel et collectif VAE aide-soignant | 24 à 94 h**
Public: candidats à la VAE aide-soignant.
- > **Accompagnement individuel et collectif VAE personnel d'encadrement | 24 h**
Public: personnels d'encadrement candidats à la VAE.
- > **Formation de 70h VAE AS | 10 j**
Public: candidats à la VAE aide-soignant.
- > **CAP Agent de propreté et d'hygiène | 266 h**
Public: agents occupant actuellement un poste d'agent d'entretien.
- > **CAP Blanchisserie | 245 h**
Public: agents en poste au sein d'un service blanchisserie.
- > **Formation diplômante dans le secteur de la logistique | 245 h**
Public: agents des différents services logistique: blanchisserie, archive médicale, logistique.
- > **Titre professionnel Secrétaire-assistant(e) médico-social(e) | 70 h**
Public: personnels soignants (en situation d'inaptitude ou non sur son poste de travail) en situation de reclassement professionnel sur un poste administratif.

> Communiquer au sein de son environnement professionnel | 3 j

Public: tout public non cadre.

> Enjeux et finalités des écrits professionnels | 1 j

Public: tronc commun tous publics.

> Écrits professionnels en filière soignante, de rééducation et médicotechnique | 1 j

Public: professionnels des filières soignantes, de rééducation et médicotechnique.

> Écrits professionnels en filière administrative | 2 j

Public: professionnels de la filière administrative.

> Écrits professionnels en filière logistique et technique | 1 j

Public: professionnels de la filière logistique et technique.

> Écrits professionnels en filière socio-éducative | 2 j

Public: professionnels de la filière socio-éducative.

> Assistants médico-administratifs (AMA): évolution des missions et compétences | 4 j

Public: secrétaires médicales, AMA, faisant fonction.

> Environnement Windows – niveau découverte prise en main | 1 j

Public: tout agent ayant besoin de découvrir l'environnement Windows.

> Savoir travailler en équipe | 2 j

Tout public.

> Réussir son entretien annuel d'évaluation et de formation | 2 j

Public: tout public non cadre.

02

Dispositif d'accompagnement et de formation au management des métiers, emplois et compétences

> Accompagnement méthodologique modulaire défini suite à un diagnostic | Jusqu'à 6 j

Modules de formations-actions et de modules d'appui opérationnel/conseil.

> Formation des encadrants | 2 j

Réalisation des entretiens professionnels et de formation.

Intégration du management des compétences dans les pratiques managériales.

03

Dispositif e-Multiplus: mieux connaître sa carrière et son environnement professionnel

> Formation e-Multiplus: mieux comprendre sa carrière et son environnement professionnel | ½ j

Public: animateurs internes en charge de l'accueil des nouveaux arrivants.

> Formation e-Multiplus: animer en présentiel enrichi (présentiel + outils en lignes) | 2h ½

Public: animateurs internes en charge de l'accueil des nouveaux arrivants.

> Formation e-Multiplus: animer en multimodal (e-learning préalable au présentiel) | 1h ½

Public: animateurs internes en charge de l'accueil des nouveaux arrivants.

Nouvelle Aquitaine

Actions de formation nationales

Financement des frais pédagogiques et de déplacement sur crédits mutualisés nationaux et régionaux

04

Actions de formation nationales

> **Accompagnement du développement des compétences et des carrières | 2 j**

Public : professionnels médicaux.

> **Acquérir de nouvelles compétences au service d'un exercice managérial territorialisé | ND**

Public : non déterminé.

> **Adopter la bonne distance relationnelle dans l'accompagnement des patients et familles | ND**

Public : tous publics.

> **Adultes autistes : accueillir, accompagner, soigner | 3 j**

Public : personnels médicaux, paramédicaux et sociaux.

> **Améliorer ensemble le travail quotidien : quelle place pour chacun? | 3 j**

Public : tous publics cadres et non cadres.

> **Améliorer la communication avec le patient et autour du patient | 3 j**

Public : tous publics médicaux et non médicaux.

> **Connaître l'environnement institutionnel et comprendre ses évolutions | 2 j**

Public : professionnels médicaux.

> **Construire un projet en équipe | 2 j**

Public : professionnels médicaux.

> **Coopérations et complémentarités territoriales | 2 j**

Public : tous publics médicaux et non médicaux, y compris membres des instances locales.

> **Développement durable et pratiques professionnelles | 3 j**

Public : tous publics.

> **Être tuteur de stage : optimiser les compétences des tuteurs des étudiants paramédicaux | 4 j**

Public : professionnels de santé des filières soins, rééducation et médico-techniques chargés des fonctions de tuteur d'étudiants paramédicaux.

> **Humour en situation professionnelle | 3 j**

Public : tout publics.

> **Intégration des nouveaux modes d'apprentissage dans la politique de formation | 3 j**

Public : directeurs, DRH, présidents de CME, DAM, membres des CME, directeurs de soins, responsables de formation, responsables DPC, responsables en charge de la qualité, membres des commissions de formation et DPC.

> **Introduction à la vaccination : les éléments de compréhension | ND**

Public : tous professionnels soignants médicaux et non médicaux.

> **Laïcité, droits et obligations dans les établissements de la FPH | 3 j**

Public : équipe pluridisciplinaire d'un même établissement : référents laïcité, cadres, médiateurs, membres du CHSCT, représentants des usagers et des aumôniers, tout personnel en contact avec les patients et familles.

> **Mettre en œuvre des organisations médicales et soignantes autour des filières du projet médical et du projet de soins partagé | 3 j**

Public : responsables médicaux, encadrement, responsables de secteurs d'activité, personnels soignants...

> **Mettre en œuvre une démarche de Qualité de vie au travail dans les établissements de la FPH**

> **Être acteur opérationnel de la QVT | 2 j**

Public : tous publics.

> Mettre en œuvre une démarche de qualité de vie au travail dans les établissements de la FPH

> Piloter une démarche de QVT | 3 j

Public: équipes de direction, chefs de pôles, présidents de CME, équipes d'encadrement des établissements publics sanitaires, sociaux et médicaux sociaux.

> Optimiser votre codage PATHOS et GIR: véritable enjeu financier en EHPAD | 2 j

Public: médecins coordonnateurs, directeurs, cadres administratifs, IDEC, cadres de santé.

> Prise en charge d'un patient atteint d'une maladie de Parkinson dans un service non spécialisé en EHPAD | 2 j

Public: personnels médicaux et paramédicaux exerçant en services hospitaliers et en EHPAD.

> Prise en charge de la douleur et de la souffrance dans les maladies neurodégénératives | 3 j

Public: personnels médicaux et paramédicaux, aides-soignants intervenant dans les secteurs hospitaliers et EHPAD auprès de personnes souffrant de maladies neurodégénératives dans le cadre d'approches pluriprofessionnelles.

> Prise en charge de la personne âgée à l'hôpital | ND

Public: tous professionnels médicaux et non médicaux.

> Prise en charge non médicamenteuse des troubles du comportement en EHPAD ou USLD: la maladie d'Alzheimer et l'ensemble des démences apparentées | 3 j

Public: tous les professionnels des EHPAD et USLD.

> Professionnalisation des métiers de la chaîne Accueil/Facturation/Recouvrement des établissements sanitaires | ND

Public: acteurs de la chaîne AFR.

> Reclassement professionnel et reconversion | 3 j

Public: chefs d'établissements, directeurs et agents des RH, référents handicap/RPS/santé au travail, directeurs des soins, personnels d'encadrement, représentants du service de santé au travail, membres du CHSCT et représentants du personnel.

> Relation patient/soignant à l'ère du digital: la santé connectée | 2 j

Public: professionnels médicaux et paramédicaux, personnels de direction.

> Repérage, orientation et prise en charge des aidants | ND

Public: tous professionnels médicaux et non médicaux des établissements sociaux et médico-sociaux.

> Repérage précoce des troubles du neuro-développement chez l'enfant de 0 à 6 ans | 3 j

Public: tous professionnels en relation avec des enfants.

> Repérage, prise en charge des personnes en situation de grande exclusion | ND

Public: tous professionnels médicaux et non médicaux intervenant auprès des populations précaires.

> Repérer, prendre en charge et orienter les victimes de violences sexistes et sexuelles au travail | 3 j

Public: tous publics médicaux et non médicaux.

> Rôle du professionnel de santé dans le cadre de la télémédecine | ND

Public: tous professionnels soignants médicaux et non médicaux inscrits dans ce type de prise en charge.

> Santé sexuelle dans une approche interdisciplinaire | ND

Public: tous professionnels soignants médicaux et non médicaux.

Nouvelle Aquitaine

Actions de formation nationales

> Sécurité des patients opérés ou faisant l'objet d'une technique invasive | 3 j

Public : personnels médicaux et non médicaux associés à la réalisation d'actes invasifs et à l'organisation de ces activités de soins.

> Soins de support en cancérologie | 2 j

Public : personnels soignants, médecins, cadres de santé, cadres de direction.

> Tous concernés par le psychotraumatisme : repérage et prise en charge des victimes | 2 j

Public : tous publics.

> Vie professionnelle en équipe hospitalière | 2 j

Public : professionnels médicaux.

05

Offre d'accompagnement des GHT

Achat

> Le contrôle de gestion Achat en GHT | 2 j

Public : contrôleurs de gestion – services achats.

> Le management et l'animation de la fonction Achats en GHT | 3 j

Public : managers ou agents en situation décisionnaire des services achats.

> Les fondamentaux de l'achat public en GHT | 2 j

Public : équipes des services achats.

Formation

> Formation des responsables et chargés de formation au sein de GHT | 4 j

Public : responsables et chargés de formation.

> Coordination de la formation au sein d'un GHT | 6 j maxi

Public : directeurs, DRH, DAM, directeurs des soins, responsables et chargés de formation/DPC, membres de Commission formation, d'un même GHT.

Systemes d'information

> Audibilité des SI dans le cadre des GHT | 1 j

Public : tous publics SI concernés par la mise en œuvre d'un cadre normatif appliqué au SIH.

> SSI et protection des données dans le cadre d'un GHT | 2 j

Public : personnes en charge de la sécurité des SI.

> La convergence des SI : conduite du changement dans le cadre des GHT | 2 j

Public : personnes intervenant sur les SI dans le cadre des GHT.

> Les évolutions des SI dans le cadre du GHT | 1 j

Public : personnes intervenant sur les SI dans le cadre des GHT.

> Mesurer l'opportunité de mutualiser et/ou de recourir à des services ou prestataires externes dans le cadre des GHT | 2 j

Public: personnes amenées à conduire des études d'opportunité en matière d'internalisation ou externalisation d'activité en lien avec la fonction SI et qui ont, dans la mesure du possible, suivi l'action de formation « Les évolutions des SI dans le cadre du GHT ».

> Urbanisation du Système d'information convergent (SIC) | 2 j

Public: équipes de direction, DSI, RSI et tous publics concernés par l'urbanisation des SI et qui ont dans la mesure du possible suivi l'action de formation « Les évolutions des SI dans le cadre du GHT ».

Management

> Manager à l'échelle d'un GHT | 3 j

Public: Tous professionnels médicaux et non médicaux en situation de responsabilité managériale au sein d'un GHT.

En savoir plus

Pour 2020, ces formations sont ouvertes à l'ensemble des établissements de la Nouvelle Aquitaine mais pas forcément déployées sur les trois territoires. Renseignez-vous auprès de votre délégation territoriale!

—
En complément, une offre de formation territoriale est disponible et consultable sur :
www.anfh.fr/aquitaine/offres-de-formation-0
www.anfh.fr/limousin/offres-de-formation-0
www.anfh.fr/poitou-charentes/offres-de-formation-0

Modalités de financement

	Frais pédagogiques	Frais de déplacement et d'hébergement	Frais de traitement
Actions régionales et nationales	Crédits régionaux ou nationaux	Crédits régionaux mutualisés	Plan établissement
Actions coordonnées	Plan établissement	Crédits régionaux mutualisés	Plan établissement

Nouvelle Aquitaine

Dispositifs institutionnels et individuels

L'Anfh constitue un interlocuteur privilégié pour financer les projets de formation et aider les établissements à construire leurs plans de formation. Vos conseillères formation peuvent vous apporter une aide en matière d'ingénierie de formation et des compétences. Vos conseillères en gestion de fonds vous aident dans l'optimisation de vos fonds de formation par leur connaissance approfondie des différents financements mobilisables.

Dispositifs institutionnels

Le plan de formation de l'établissement employeur

Articulé au projet d'établissement, défini à partir des besoins et attentes identifiés en termes de savoir-faire, de montée en qualification... Le plan de formation de l'établissement accompagne le développement des compétences. Il est soumis à l'avis du CTE et doit être adressé à l'Anfh avant le 31 décembre de l'année N-1. Il recouvre cinq types d'actions de formation :

- actions de formation professionnelle initiale;
- actions de développement des connaissances et de la compétence;
- actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques;
- Études promotionnelles;
- actions de conversion.

Les Études promotionnelles

Ce dispositif permet aux agents d'obtenir un diplôme ou un certificat du secteur sanitaire et social dont la liste est fixée par arrêté ministériel.

Exemples

Diplôme d'État d'aide-soignant, diplôme d'État d'infirmier, diplôme de cadre de santé, diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (ex. : aide médico-psychologique), diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé.

Des financements sont ouverts pour les diplômes des filières administrative et technique.

Le DPC médical

Les professionnels médicaux et paramédicaux doivent répondre d'une obligation triennale de Développement professionnel médical (DPC).

Toutes les informations sont disponibles sur Anfh.fr.

Compte personnel de formation

Des crédits mutualisés sont dédiés au financement de formations éligibles au Compte personnel de formation, notamment des formations qualifiantes et des formations en lien avec les compétences-clés.

L'Anfh est un interlocuteur privilégié pour construire et financer les projets personnels de formation, notamment via un Congé de formation professionnelle (CFP), un Bilan de compétences (BC) ou une démarche de Validation des acquis de l'expérience (VAE). Dorénavant, le Conseil en évolution professionnelle (CEP) vient enrichir ces outils.

Dans chaque délégation régionale Anfh, les conseillers en dispositifs individuels mettent également à disposition des agents une connaissance approfondie des financements et apportent une aide dans la recherche des offres de formation. Pour concrétiser un projet personnel de formation, la Fonction publique hospitalière prévoit plusieurs possibilités.

Dispositifs individuels

Le BC

Ce dispositif a pour objectif de permettre aux agents d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles, leurs aptitudes et motivations, afin de définir un projet professionnel ou de formation.

Le CFP

Démarche individuelle de l'agent, le Congé de formation professionnelle (CFP) est accessible à l'ensemble des agents titulaires et non titulaires. L'autorisation d'absence administrative sollicitée auprès de l'établissement employeur permet à l'agent de suivre une action de formation professionnelle de son choix.

Le CFP permet aux agents de réaliser un projet personnel de formation en vue d'une reconversion, d'accéder à un niveau supérieur de qualification ou d'acquérir de nouvelles compétences professionnelles. À la différence du plan de formation, le CFP permet à l'initiative de l'agent de partir en formation en toute autonomie.

La VAE

La Validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à un agent de faire reconnaître son expérience (professionnelle ou non), afin d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat professionnel.

À l'instar de la formation initiale et de la formation continue, la VAE est une voie d'accès aux certifications reconnues.

Les instances régionales ont adopté un certain nombre de mesures afin d'assurer un suivi individuel de chaque agent engagé dans une démarche VAE.

Les demandes de financement de Bilans de compétences et d'accompagnement VAE sont examinées au fil de leur réception. Les demandes de CFP sont examinées selon un calendrier disponible auprès de votre délégation territoriale.

Financements Anfh

L'Anfh collecte cinq fonds :

2,1%

Plan de formation

Les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux employant des agents de la Fonction publique hospitalière doivent consacrer au minimum 2,1% des rémunérations inscrites au budget.

0,2%

CFP – BC – VAE

Cette contribution est obligatoirement versée à l'Anfh et finance le Congé de formation professionnelle, le congé pour Validation des acquis de l'expérience et le congé pour Bilan de compétences. L'initiative relève exclusivement de l'agent.

0,6%

FMEP

Il s'agit du Fonds mutualisé pour le financement des Études promotionnelles de l'agent. Les Études promotionnelles désignent les formations qui aboutissent aux diplômés du secteur sanitaire et social (liste fixée par arrêté du ministère de la Santé). Leur initiative relève exclusivement de l'établissement qui s'occupe de présenter les demandes de prise en charge à l'Anfh.

4,8%

ESAT

L'Anfh propose aux Établissements et services d'aide par le travail (ESAT) de collecter et gérer la contribution destinée à financer la formation continue des travailleurs handicapés accueillis.

0,75 / 0,5%

DPC médical

Depuis 2013, l'Anfh gère les fonds de formation et DPC des médecins sur une base volontaire des établissements. L'adhésion leur permet de bénéficier des services de l'Anfh et d'une contribution financière versée par l'ANDPC.

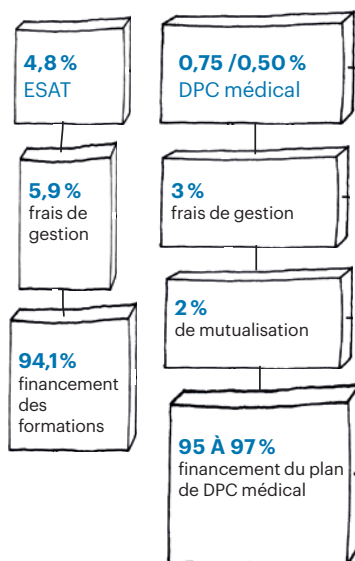
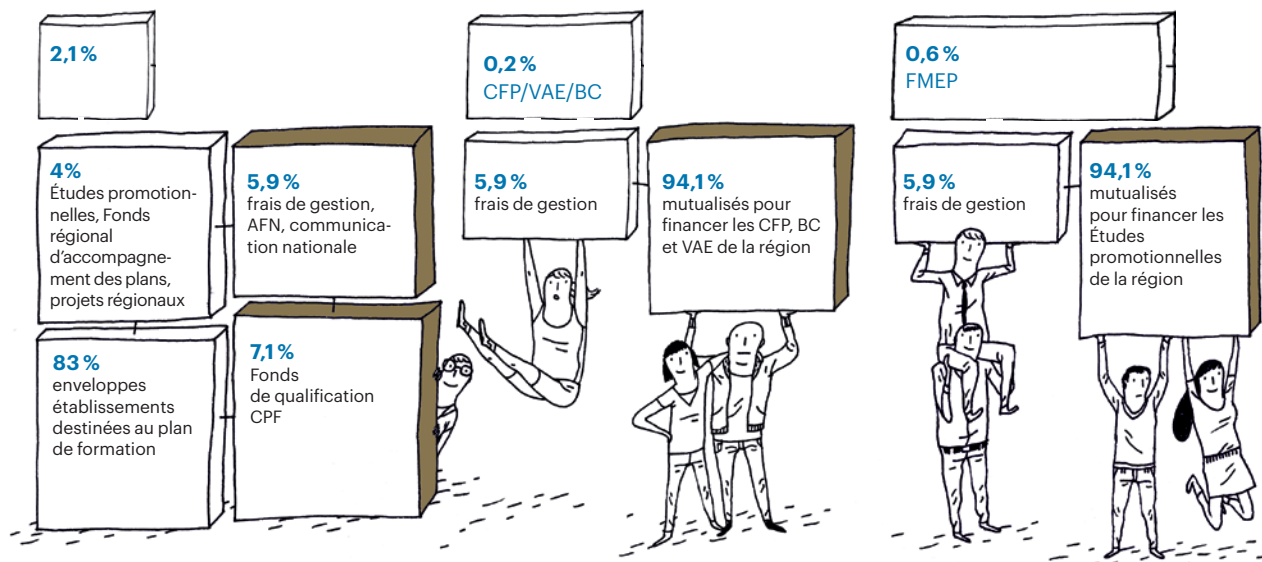
Partenariats financiers

Au niveau national, 2 partenariats structurants se poursuivent actuellement :

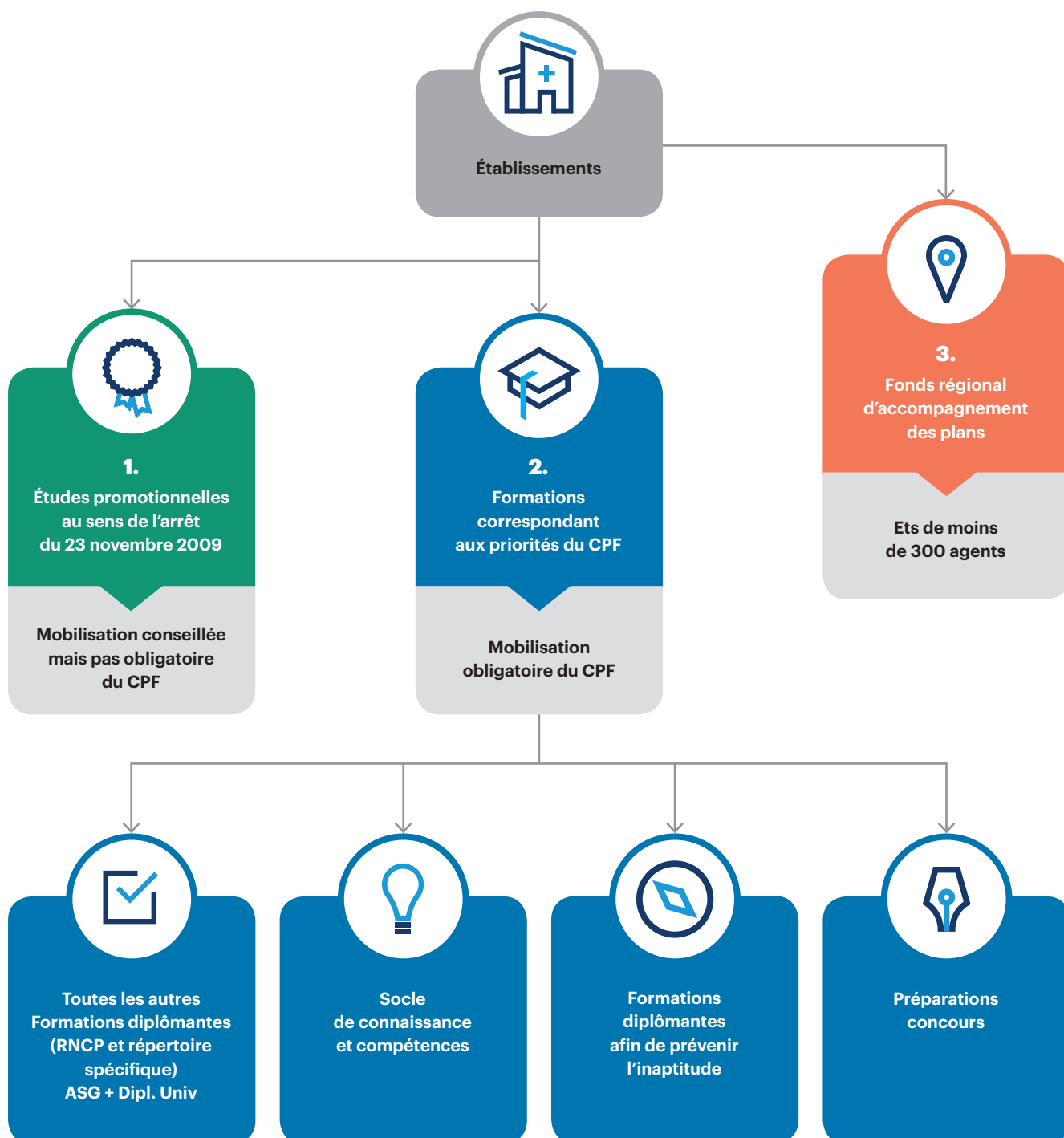
- partenariat avec la CNSA sur la qualification des personnels, les ASG et les emplois d'avenir ;
- partenariat avec le FIPHP sur le handicap (partenariat national se déclinant en régions).

Au niveau régional, à titre d'exemple, sur la période de mise en œuvre du projet stratégique 2016-2019, une convention pluriannuelle a été signée avec l'ARS Nouvelle-Aquitaine permettant le co-financement de départs en études promotionnelles.

Utilisation des fonds



Offre de financements sur fonds mutualisés régionaux



1. Études promotionnelles

Établissements cibles

Tous les établissements adhérents

Modalités de prise en charge

Plafonds de prise en charge en euros :

	Panel 1	Panel 2	Panel 3
AS	25 000	28 000	
BPJEPS	25 000	28 000	
CADRE	44 000	50 000	
CAFERUIS	23 000	27 000	
DE AMP/AES	24 000	25 000	
DE Puéricultrice	44 000	47 000	Au réel
DIPL Prépa Pharma hosp	35 000	37 000	
IADE	80 000	85 000	
IBODE	71 000	75 000	
IDE	95 000	109 000	

Panel 1 : établissements de plus de 1000 agents

Panel 2 : établissements de 300 à 1000 agents

Panel 3 : établissements de moins de 300 agents

Pour tous les autres diplômes, la règle régionale est la suivante :

- > 85 % des coûts réels des dossiers pour les établissements du panel 1;
- > 90 % pour les établissements du panel 2;
- > 100 % pour les établissements du panel 3.

Critères de priorité Études promotionnelles

- > Définis par chaque établissement.
- > Les dossiers des agents mobilisant leur CPF pourront émerger à plusieurs fonds.

Modalités d'examen

Ces demandes seront examinées deux fois par an, en décembre et en juillet de chaque année. Les appels à dossiers vous seront adressés par vos délégations territoriales.

2. Autres typologies de formations

Établissements cibles

Tous les établissements adhérents.

Dossiers éligibles

Typologies de formation indiquées dans le schéma pour les dossiers dont les agents auront mobilisé leur CPF.

Modalités de prise en charge

La règle régionale est la suivante :

- > 85 % des coûts réels des dossiers (enseignement/déplacement/traitement) pour les établissements du panel 1;
 - > 90 % pour les établissements du panel 2;
 - > 100 % pour les établissements du panel 3.
- Pour les diplômes universitaires, la prise en charge est limitée à 50 % des frais pédagogiques.

Critères de priorité

1. Les bas niveaux de qualifications (niveau V et infra V).
2. Les agents de catégorie c.
3. Les filières techniques, logistiques et administratives.

Une fois ces priorités régionales financées, les priorités de l'établissement s'appliquent.

Modalités d'examen

Les appels à dossiers vous seront adressés par vos délégations territoriales.

3. Fonds régional d'accompagnement des plans

Établissements cibles

Établissements du panel 3.

Modalités de prise en charge

Frais pédagogiques et/ou de déplacement et/ou de traitement (pour les traitements : forfait de 17,50 € de l'heure par agent). À l'examen des dossiers, l'Anfh se laisse la possibilité de valider tout ou partie de la demande.

Ne seront financés que les frais relatifs à l'année en cours.

Sont prioritaires :

- > Les établissements ayant engagé la totalité de leurs plans de formation au moment de la demande (demandes de prises en charge transmises à l'Anfh).
- > Les établissements n'ayant pas bénéficié de ce fonds au cours des deux années précédentes.

Illustrations de situations pouvant justifier un recours au FRAP...

Aide au financement lors de situations exceptionnelles, pour des projets spécifiques et/ou innovants, lors de la participation aux actions coordonnées proposées par l'Anfh ; aide à la prise en charge d'actions complémentaires pour finaliser le plan.

Modalités d'examen

Formulaire à télécharger sur le site internet de votre délégation territoriale, rubrique services aux adhérents

D'un coup d'œil

Comment accéder aux délégations territoriales de l'Anfh Nouvelle-Aquitaine

Délégation territoriale Poitou-Charentes



22, rue Gay-Lussac
BP 40951
86038 POITIERS CEDEX
Tél. : 05 49 61 44 46
Fax : 05 49 45 22 49
poitoucharentes@anhf.fr
anhf.fr/poitou-charentes

En voiture

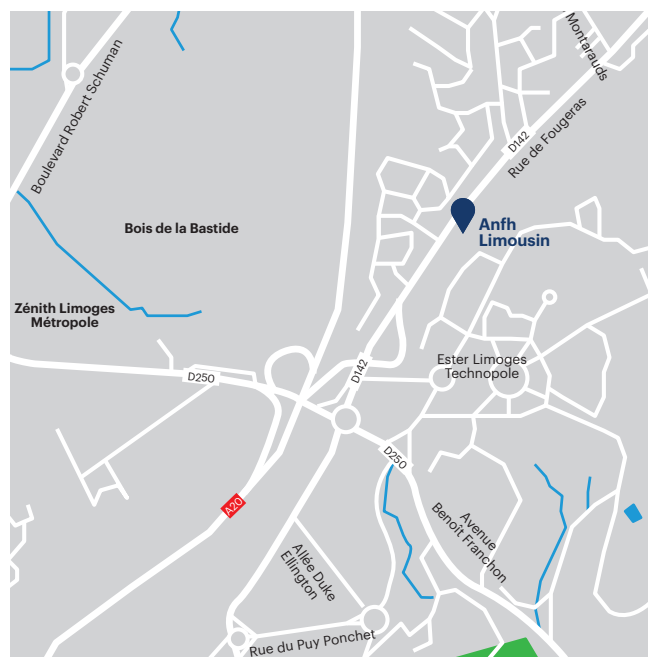
Via l'A10 (sortie n° 30, Poitiers Sud) ou la RN 10, à l'entrée de Poitiers, au carrefour, prendre à droite la D162 direction Limoges – Chateauroux – Le CHU, puis suivre la direction « Centre commercial – Beaulieu ».

Au rond-point, prendre la rue Lavoisier. À 300 mètres se trouve l'Anfh. En arrivant par la N147 – N149 – E62, suivre la rocade Nord Est sur environ 15 km, puis prendre la sortie Beaulieu et suivre la pancarte ZAE Beaulieu « Brit Hôtel ». Prendre à droite au feu (votre repère sera l'hôtel IBIS sur votre gauche), puis de nouveau à droite devant La Poste. Au « Cédez le passage » à droite, les bâtiments sont à environ 20 mètres sur votre droite.

En bus

Prendre la ligne 2A « Pictavienne » de la gare SNCF jusqu'à l'arrêt « Lavoisier » à Beaulieu.

Délégation territoriale Limousin



17, rue Columbia
Parc Ester Technopole
87068 LIMOGES CEDEX
Tel : 05 55 31 12 09
Fax : 05 55 06 29 43
limousin@anhf.fr
anhf.fr/limousin

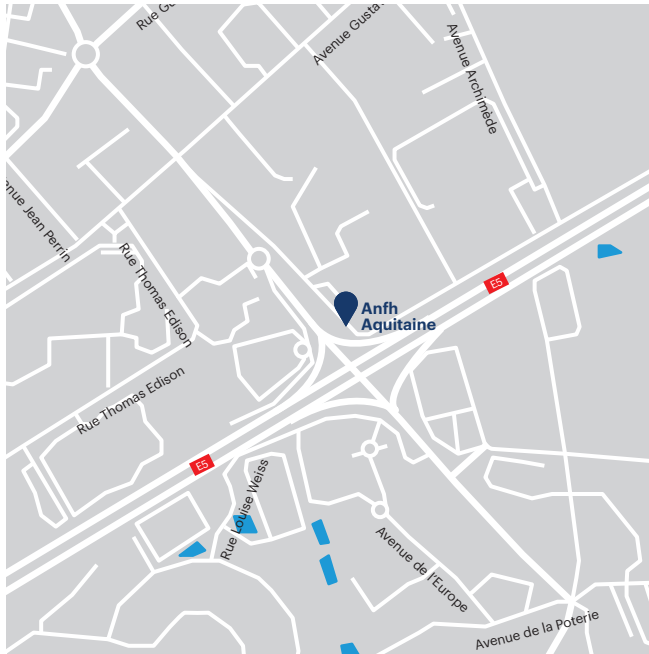
En voiture

A20 direction Paris: sortie 30.
A20 direction Toulouse: sortie 31.

En bus

Ligne 10 Beaubreuil Charles Legendre, arrêt Ester Legrand.

Délégation territoriale Aquitaine



232, avenue du Haut-Lévêque

CS 40031

33615 PESSAC CEDEX

Tél. : 05 57 35 01 70

aquitaine@anhf.fr

anhf.fr/aquitaine

En transports en commun

Prendre le TER depuis la Gare de Bordeaux – Saint-Jean (Bordeaux), descendre à la Gare d’Alouette-France (Pessac) puis prendre le bus 36 à l’arrêt Gare de Pessac Allouette (Pessac). Descendre à l’arrêt Parc Industriel, continuer sur 85 mètres. Les locaux de l’Anfh se situent après le Chrono Drive.

En voiture

Depuis la rocade de Bordeaux, prendre la sortie 15 en direction de Bayonne pour rejoindre la A63. Sur l’autoroute, prendre la sortie 26a. Au rond-point, prendre la 1^{re} sortie sur la voie romaine, continuer sur 85 mètres. Les locaux de l’Anfh se situent après le Chrono Drive.

Depuis Bayonne, sur la A63, prendre la sortie 26a.

Au rond-point, prendre la 3^e sortie sur avenue de l’Hippodrome.

Au rond point, prendre la 1^{re} sortie avenue du Haut Lévêque.

Continuer sur 85 mètres. Les locaux de l’Anfh se situent après le Chrono Drive.

—
Anfh

—
Siège

265, rue de Charenton
75012 Paris

—
01 44 75 68 00
communication@anh.fr
www.anfh.fr

